



Préavis municipal N° 07/2025 : Indemnités de la Municipalité et du Conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 26 novembre 2025 en présence de Mme Cécile Crisinel Favre, syndique, de M. Valentin Dubach, municipal et de Mme Aline Freymond, responsable RH de la commune. La commission a étudié le préavis municipal 07/2025 et obtenu toutes les explications souhaitées.

Les finances de la commune permettraient de supporter le surcoût tel qu'il a été annoncé par les représentants de la commune : l'introduction du nouveau modèle d'indemnisation pour la Municipalité provoquerait une augmentation des charges personnelles de CHF 28'600.- par an. Ce montant a été calculé sur la base des heures effectives de l'année 2024. Le budget de l'exercice 2026 a été ajusté afin de tenir compte de cette évolution.

Sur le principe, la commission est favorable à l'adaptation du système de rémunération comme proposé. Une revalorisation de la fonction publique semble justifiée. Elle souhaite pourtant attirer l'attention du Conseil communal sur un point important : en l'état, l'adoption du préavis N°07/2025 entraînerait une augmentation conséquente d'env. 13 % des indemnités de la Municipalité. De plus, la Municipalité disposerait de la compétence d'ajuster sa propre rémunération dans les limites de l'IPC. A titre d'information, en 2022 l'IPC moyen s'élevait à + 2.8 %, en 2023 +2.1% et en 2024 +1.1 %. En cas d'indice négatif (a eu lieu 3 fois sur les 10 dernières années), une réduction de salaire ne serait pas opérée.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis N°07/2025 comme suit :

- D'accepter l'adaptation des indemnités de la Municipalité à compter du 1^{er} juillet 2026.
- D'accepter l'adaptation des indemnités du Conseil communal à compter du 1^{er} juillet 2026.

Thierrens, le 27.11.2025

Christine Dubrit

Sébastien Gasser

Kevin Forestier

Corinne Favre

Emilien Piot (rapporteur)